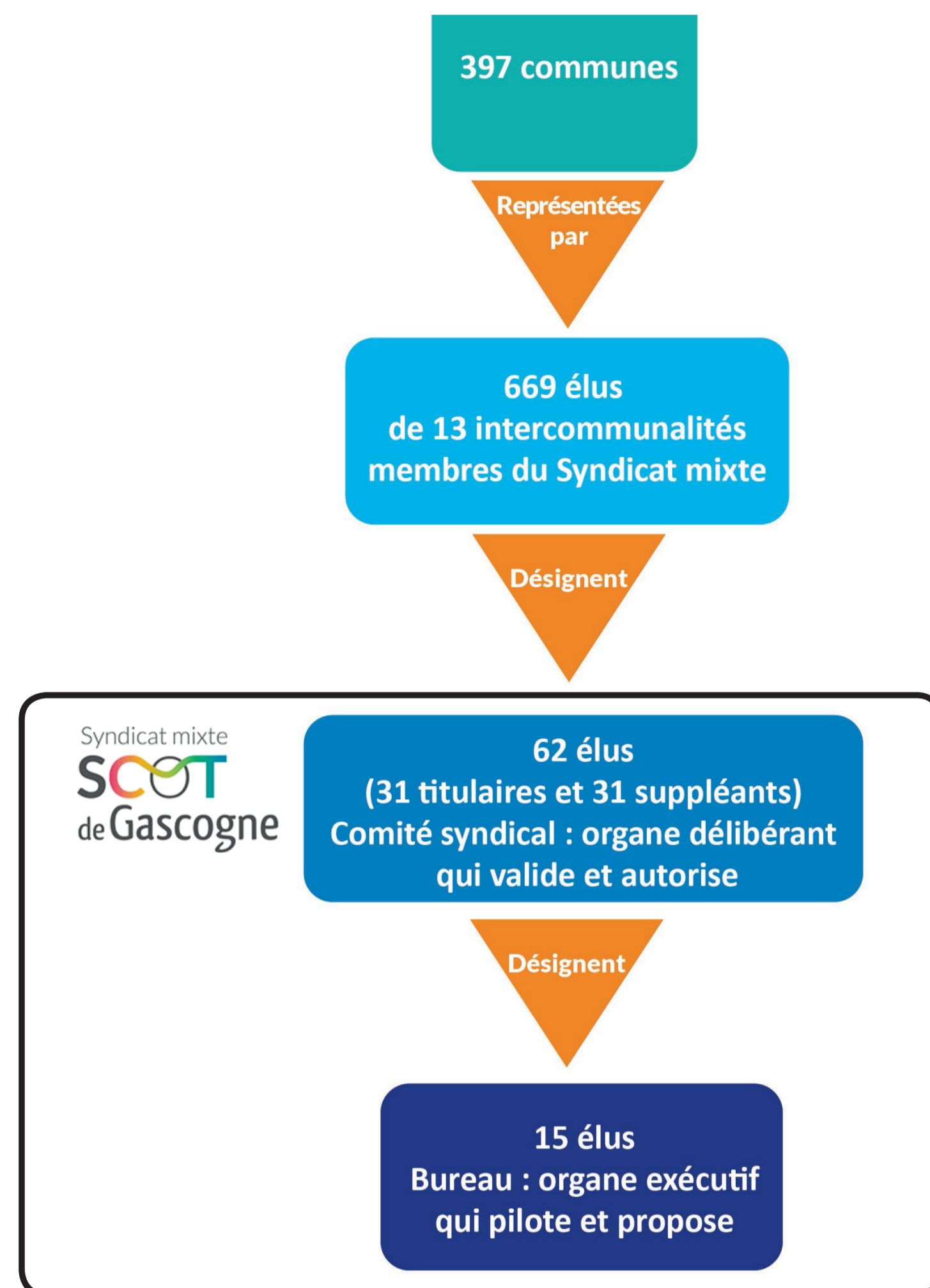


LES ACTEURS DU SCOT DE GASCOGNE

Le Syndicat mixte du SCOT de Gascogne

Créé le 25 juin 2015, le Syndicat mixte du SCOT de Gascogne est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour objet unique le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne. Il réunit la communauté d'agglomération et 12 communautés de communes du département du Gers dont une est à cheval sur le département de la Haute-Garonne.



Les établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Les 13 EPCI adhérents au Syndicat mixte, représentent 397 communes. Comme les PETR, ils portent des projets de territoires et s'en font écho pour alimenter les travaux du SCOT.

Les Personnes Publiques Associées (PPA)

Les Personnes Publiques Associées sont des structures publiques qui sont associées de droit à l'élaboration du SCOT parmi elles l'Etat, la Région Occitanie, les Départements du Gers et de Haute-Garonne, les chambres consulaires (Agriculture, Métiers et Artisanat, commerce et industrie), les 9 SCOT voisins...

Les acteurs socio-professionnels

Emanant de structures publiques, privées ou associatives, les acteurs socio-professionnels disposent des connaissances et de pratiques du territoire dont le Syndicat ne saurait se passer pour construire le SCOT de Gascogne : l'association des maires et des maires ruraux 32, Trigone, l'Adasea, le Caue 32, l'Agence de l'eau, SNCF ... (liste non exhaustive)

Les habitants

180 000 habitants vivent sur le périmètre du SCOT de Gascogne. De par leur vécu quotidien du territoire et leur vision, ce sont des acteurs à part entière de la construction du SCOT.

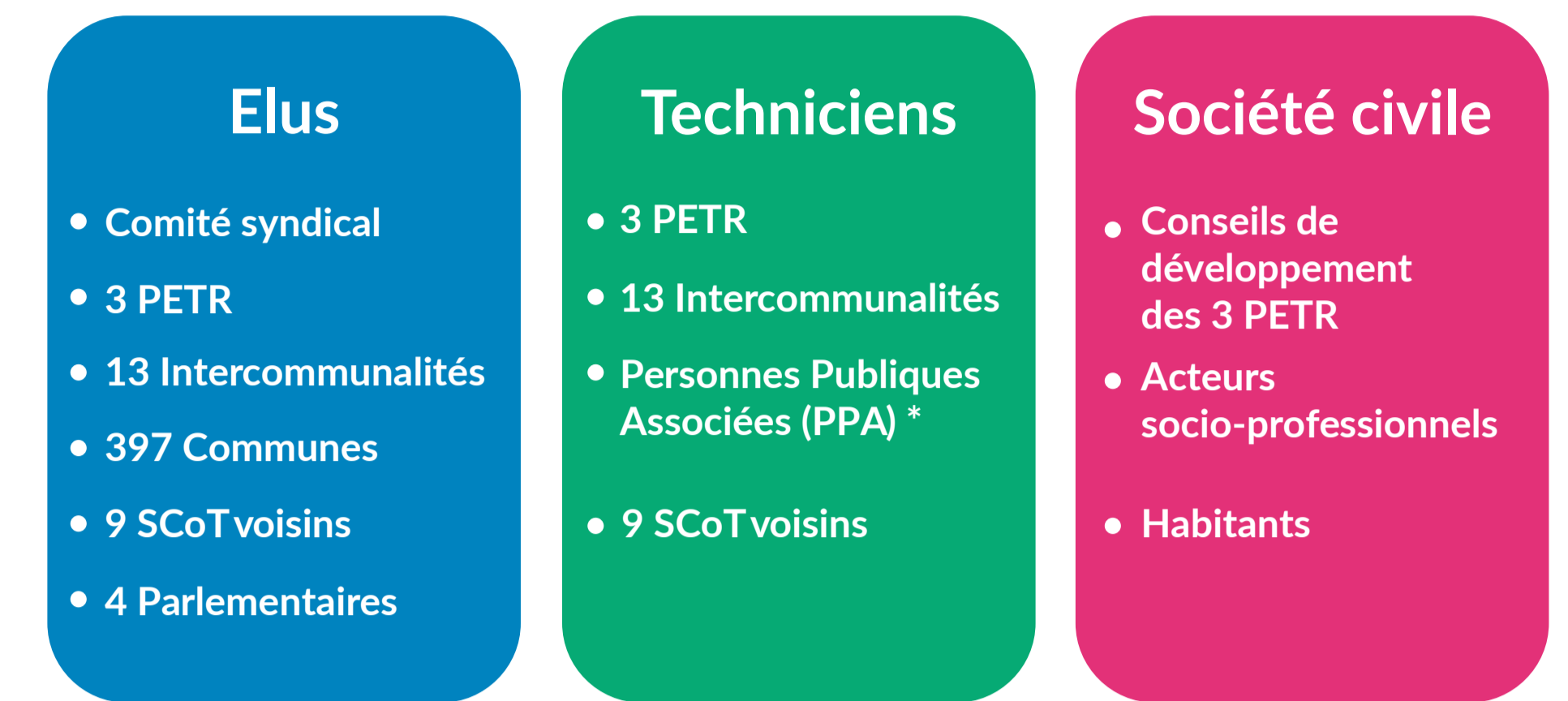
L'aua/T

Les études et l'animation de la démarche ont été confiées à l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (aua/T) qui, de par ses connaissances et ses compétences, est rompue à l'exercice de planification.

LE DISPOSITIF D'ÉLABORATION

L'organisation du dialogue

Les acteurs répartis en 3 groupes



Réflexion/Information

Comité des référents techniques (CRT) **	■	■	■
Commissions territoriales	■	■	■
Conférence du SCOT	■	■	■
Ateliers transversaux/thématiques	■	■	■
Rencontre des SCOT voisins	■	■	■
Réunions des PPA	■	■	■
Conférences des maires	■	■	■
Instances des intercommunalités	■	■	■
Réunions publiques	■	■	■
Pilotage			
Comité de Pilotage (Copil) ***	■	■	■
Bureau	■	■	■
Comité syndical	■	■	■

* Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Région, Département(s), chambres consulaires...
 ** Comité des référents techniques : techniciens représentant les 13 intercommunalités et les 3 PETR
 *** Comité de pilotage : membres du Bureau, présidents EPCI, référents techniques

Les outils pour partager les connaissances et pour réagir

Un dossier explicatif du projet SCOT de Gascogne

Il informe du déroulement de la procédure par la mise à disposition actualisée de l'avancement du projet et permet de prendre connaissance des orientations et validées en Comité syndical.

Un registre de concertation

Il permet de déposer des observations. Il est disponible en version papier au siège du syndicat mixte et en version numérique sur le site : www.scotdegascogne.com

Un site internet :

Il permet de suivre la progression des missions du Syndicat mixte, de mettre à disposition de l'information tant sur lui-même que sur son objet le SCOT, de participer à la capitalisation à travers la constitution d'un fond documentaire téléchargeable et participer à la mise en œuvre de la concertation. www.scotdegascogne.com

Une plaquette de présentation

Elle présente le Syndicat mixte, sa composition, ses missions, ses moyens, le territoire, les élus.

Une Lettre d'information électronique

Elle est le trait d'union entre le Syndicat mixte et les acteurs du SCOT, informe sur la vie du Syndicat mixte, sur la vie du SCOT et sur les actions avec et par les partenaires.

Des posters

Ils expliquent de façon synthétique le territoire, le projet et les acteurs

Des publications spéciales

Elles informent sur l'état d'avancement des réflexions, les alimentent et les capitalisent

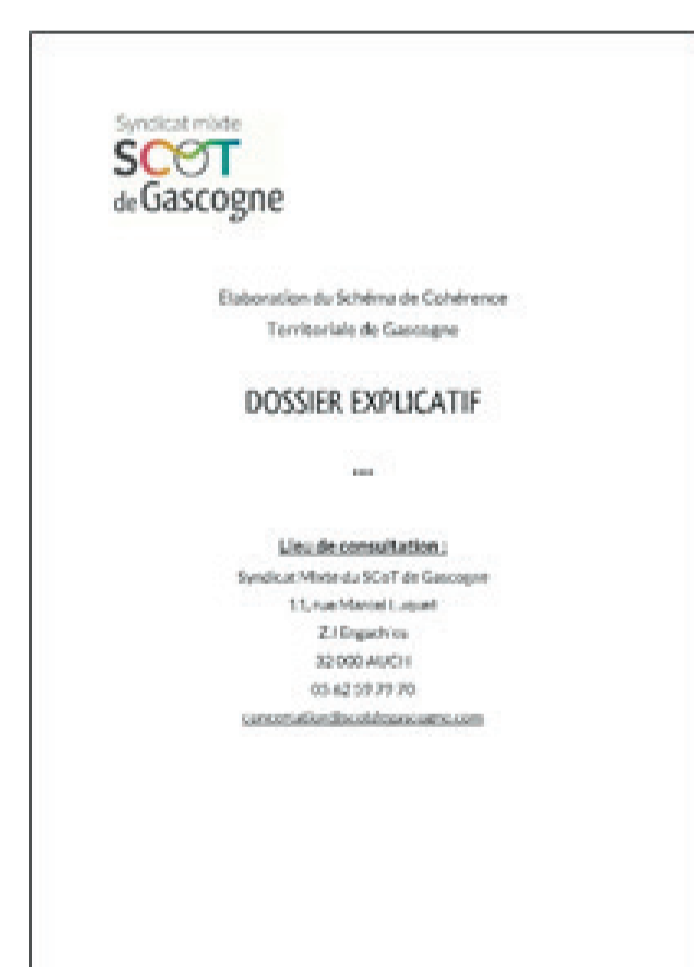
- La note du Copil
- Les Synthèses des temps de réflexion
- Des publications
- Les versions intermédiaires des documents du SCOT

LE PRINCIPE D'ÉLABORATION

Elaborer un SCOT, c'est construire un projet stratégique partagé. Le dialogue entre tous les acteurs en est la pierre angulaire. Pour le SCOT de Gascogne, il s'articule à deux niveaux :

- entre le Syndicat mixte et les territoires constituant son périmètre
- entre et dans les territoires eux-mêmes

Le Syndicat mixte s'appuie sur les projets des territoires (EPCI/PETR), sur l'expertise des acteurs et sur la réalité vécue au quotidien des habitants.



Le dossier explicatif



Le registre de concertation



Le site internet



La plaquette de présentation



La lettre d'information électronique



Les posters



Des publications de la séquence 2

LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU SCOT

Ce dispositif qui organise et alimente les échanges entre acteurs est mis en place pour tout le temps de l'élaboration. Pour autant, il sera adapté aux objectifs de chaque étape de l'élaboration du SCOT de Gascogne.

